

POURQUOI ADHÉRER AU SYNDICAT DES CADRES A

CGC Finances Publiques

syndicat de l'ensemble des cadres A de la DGFIP

Vous représenter et vous défendre, en nous basant sur les aspects humains, est le fondement du syndicalisme de la CGC. Votre adhésion vous rend partie prenante de nos engagements et de nos actions.

En adhérant :

- Vous soutenez l'action du syndicat, financièrement et moralement.
- Vous bénéficiez d'une information régulière et de qualité, sur les projets et mesures de l'administration, sur vos droits et sur nos positions.
- Vous vous donnez l'opportunité de faire entendre vos observations sur les projets en cours dans une démarche participative.
- Vous permettez à la CGC, syndicat représentatif au CTM du Ministère de l'Economie et des Finances (Comité Technique Ministériel), au CSFPE (Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat) et au CCFP (Conseil commun de la fonction publique) de disposer des moyens d'agir pour faire reconnaître vos compétences, mieux vous défendre individuellement et collectivement.
- La CGC n'est pas corporatiste et ne cherche pas à opposer une catégorie de personnels aux autres. Son action s'inscrit dans une vision globale, progressiste, ayant pour objectif la défense de tous. Elle est indépendante de toute association.
- Vous pouvez vous engager plus avant à nos côtés comme correspondant local et/ou participant à des groupes de travail nationaux. Vous contribuez ainsi encore plus directement aux actions de représentation, d'information et de défense des collègues.

Ne restez pas isolé ou indifférent ; faites preuve de solidarité et d'engagement. Un syndicat à vos côtés c'est la certitude d'être mieux informé, mieux écouté et mieux défendu, face à l'administration.

**Le Syndicat des cadres A se bat à vos côtés
pour vous représenter et défendre vos droits.**

BULLETIN D'ADHÉSION au Syndicat des Cadres A

Barème des cotisations 2025 :

● Inspecteur stagiaire.....	30 €
● Inspecteur / attaché d'administration / 1 ^{er} - 6 ^{ème} échelon.....	85 €
● Inspecteur / attaché d'administration / 7 ^{ème} – 11 ^{ème} échelon.....	110 €
● Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale.....	135 €
● Inspecteur Divisionnaire Hors Classe.....	155 €
● Inspecteur Principal / attaché principal d'administration.....	165 €
● Administrateur des FiP-Adjoint (AFIPA).....	185 €
● Administrateur d'État 1 ^{er} grade ou Administrateur des FiP (AFIP).....	210 €
● Administrateur d'État 2 ^{ème} grade et + ou Administrateur Général des FiP (AGFiP)	250 €
● Retraité.....	70 €
● COTISATION DE SOUTIEN : pour ceux souhaitant verser une somme supérieure au barème.	

NB : LA COTISATION OUVRE DROIT A UN CRÉDIT D'IMPOT DE 66%.

Par chèque : remplissez ce bulletin et adressez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de la CGC Finances Publiques à l'adresse figurant en en-tête.

Par virement : IMPORTANT → envoi SCAN du bulletin d'adhésion avec mention « virement »

sur : cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr et francoise.dupont@syndicats.finances.gouv.fr

IBAN CGC : FR76 1027 8060 4100 0207 8670 181

En vous remerciant !

Nom, Prénom :	Date de naissance :
Fonction, grade et échelon :	
Adresse personnelle :	
Tél et mail personnels :	
Adresse professionnelle et fonction :	
Déclare adhérer – renouveler	
Date :	Signature :

"Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vise à protéger les données à caractère personnel. Les informations recueillies sont enregistrées sur un fichier informatisé par la CFE-CGC pour gérer ses adhérents.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la CFE-CGC DGFIP."